

SCI 8 MESLAY
Société civile immobilière au capital de 1.000 €uros
Siège social : 42 rue Meslay – 75003 PARIS

849 138 102 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
En date du 26 décembre 2024

Constatation de la modification des statuts suite à donation de parts sociales

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six décembre

Les associés de la Société, savoir

- **Monsieur Baoping YE,**
- **Madame Chaihua YE,**
- **Madame Qunli YE**

Détenant la totalité des parts sociales de la société,

Ont pris la décision ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ♦ *Constatation de la modification des statuts suite à donation de parts sociales*
- ♦ *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

YC YQ YB

PREMIERE DECISION

(Constatation de la modification des statuts)

Les associés de la Société prennent acte de la donation de parts sociales reçu par Maître Gladys ADOLPH, notaire à PARIS, le 26 décembre 2024 et de l'erreur de numérotation présente dans la version actuelle des statuts. Par conséquent, ils décident de procéder à la modification de l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1.000) euros. Il est divisé en MILLE (1. 000) parts de UN (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité aux associés ainsi qu'il suit, savoir :

- *Monsieur Baoping YE à concurrence de*
 - o *1 part en pleine propriété numérotée 1 ;*
 - o *899 parts en usufruit numérotées de 2 à 900 ;*
- *Madame Qunli YE à concurrence de 899 parts en nue-propriété numérotées de 2 à 900 ;*
- *Madame Chaihua YE à concurrence de 100 parts numérotées de 901 à 1.000 ».*

SECONDE DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent et pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par les associés de la société.



Monsieur Baoping YE
Associé gérant
Pour copie certifiée conforme à l'original



Monsieur Chaihua YE
Associé
Pour copie certifiée conforme à l'original



Madame Qunli YE
Associée
Pour copie certifiée conforme à l'original